

RÈGLEMENT DU CONOURS

Baptise la plante

Présenté par le MNBAQ et Folia Design

Le concours est organisé en marge de la présentation de l'exposition *Evergon. Théâtres de l'intime* présentée au Musée national des beaux-arts du Québec jusqu'au 23 avril 2023 (ci-après désigné « MNBAQ »).

Le concours débute le 27 janvier 2023 et se termine le 5 février 2023 à 23h59. Toute mention d'heure au présent *Règlement du concours* fait référence à l'heure légale en vigueur au Québec.

1. MODES DE PARTICIPATION

Pour participer au concours :

Du 27 janvier au 5 février 2023 inclusivement, allez sur la page Instagram du MNBAQ (<https://www.instagram.com/mnbaq>) et commentez la publication en donnant un nom affectueux à la plante présentée dans le concours *Baptise la plante*.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes participantes doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les membres de l'administration, les membres de la direction et le personnel du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, de Folia Design de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille, conjoint) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Au Musée national des beaux-arts du Québec, le lundi 6 février 2023 à 14 h 15 (HNE), la responsable de la publicité du MNBAQ fera un tirage de la personne gagnante parmi les noms de tous ceux qui auront commenté la publication Instagram du concours *Ma plante chérie*. Elle sera contactée par la responsable de la publicité du MNBAQ, le 6 février 2023 à 14 h 45 (HNE). La personne gagnante devra répondre correctement à la question mathématique $(9 \times 2) - 4 =$ afin de recevoir son prix.

La personne gagnante devra réclamer son prix dans un délai maximum de quinze (15) jours à partir de la date où elle aura été jointe la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si la personne gagnante ne peut être jointe dans les quinze (15) jours suivant le tirage, un autre tirage aura lieu.

Le nom du gagnant sera affiché sur le site Internet du Musée à MNBAQ.org sur la section concours

4. DESCRIPTION DU PRIX

- Une carte-cadeau de 50 \$ chez Folia Design
- 2 billets d'entrée pour les expositions vedettes du MNBAQ, 50\$

Valeur de 100 \$

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 5.1 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent ni vendu ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 5.2 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent Règlement du concours, toutes les réservations sont régies par les modalités et les conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 5.3 La personne gagnante doit signer un document dégageant le personnel du MNBAQ, de Folia Design, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 5.4 La personne gagnante doit consentir, si requis, à ce que son nom ou son image, notamment sa photo ou sa voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 5.5 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, de Folia Design, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis la personne gagnante.
- 5.6 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent Règlement du concours, le MNBAQ, de Folia Design, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 5.7 Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

- 5.8 Le MNBAQ, de Folia Design, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.
- 5.10 Le MNBAQ, de Folia Design, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 5.11 La participation au concours comporte l'acceptation du présent Règlement du concours, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 5.12 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des personnes participantes. En fournissant ces renseignements, la personne participante consent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 5.13 Les Règlements du concours sont disponibles sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée (mnbaq.org).
- 5.14 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Musée national des beaux-arts du Québec
Mardi 24 janvier 2023